

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Article 1 - Généralités

Nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales qui font parties intégrantes du devis/contrat et facture de nos prestations. Elles définissent les conditions de réalisation des prestations prévues et les relations entre le client et la société de services informatiques à la personne ADE C&D informatique. Elles remplacent et annulent les conditions générales dont la date d'édition est antérieure et elles seront remplacées par toute édition postérieure. La personne, faisant appel à nos prestations, ci-dessous nommée le client, et la société ADE C&D informatique acceptent, sans réserve, l'intégralité des clauses et conditions des présentes sans lesquelles la prestation n'aurait pas lieu.

Article 2 - Objet

ADE - C&D INFORMATIQUE permet au CLIENT de bénéficier des PRESTATIONS sur son lieu de résidence ou de travail ou par téléassistance.

ADE - C&D INFORMATIQUE intervient sur demande expresse du CLIENT : les parties ayant convenu au préalable de la réalisation des PRESTATIONS, d'une date, d'un horaire et d'un lieu de rendez-vous et du tarif qui est indiqué lors de l'appel du CLIENT.

Si VOUS ou la personne chargée de vous représenter n'êtes pas présent à votre DOMICILE à la date et l'heure convenues, ADE - C&D INFORMATIQUE ne pourra assurer les PRESTATIONS. Le cas échéant ADE - C&D INFORMATIQUE sera dans l'obligation de vous facturer un minimum forfaitaire, non remboursable sous quelle que forme que ce soit.

2.2 – La responsabilité de ADE - C&D INFORMATIQUE ne saurait être engagée pour les conséquences directes ou indirectes qu'entraînerait le mauvais fonctionnement ou le non fonctionnement de l'équipement du client et notamment toute perte de données, non-conformité, incompatibilité, dysfonctionnement ou dégradation consécutive ou non à son intervention. En aucun cas, et quelle que soit la prestation demandée, ADE C&D Informatique ne pourra donc être tenu pour responsable d'un endommagement du matériel et/ou d'une perte totale ou partielle des données informatiques du client, quelle qu'en soit la raison.

Article 3 - Contenu des PRESTATIONS :

Les PRESTATIONS ADE-C&D INFORMATIQUE sont destinées à assister, dépanner, conseiller, informer, former le CLIENT ou toutes autres personnes du même foyer ; à aider à l'installation, la configuration des équipements ; à aider à résoudre les PANNES de ces équipements.

Le CLIENT se doit d'être à jour des licences d'exploitation des logiciels installés sur ses équipements et doit être à même de fournir tous les documents des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs nécessaires à la réalisation des PRESTATIONS.

Limite des PRESTATIONS :

ADE-C&D INFORMATIQUE ne pourra assurer ses PRESTATIONS, si l'environnement physique des équipements est non conforme aux prescriptions du constructeur (et/ou distributeur et/ou fournisseur) aux règles de sécurité ; si les équipements ont fait état d'une manipulation anormale (volontaire ou non) ayant modifié leurs environnements physiques ; en cas d'événement accidentel, de force majeure ou d'une cause exonératoire limitant partiellement ou totalement l'accès des équipements pour lesquels le CLIENT a expressément demandé une prestation de ADE-C&D INFORMATIQUE notamment que les équipements soient inaccessibles pour quelques raisons que ce soit, que les conditions d'alimentation électrique, téléphonique ou autres soient défectueuses ou qu'il soit impossible d'accéder au/dans le lieu de résidence du CLIENT.

ADE-C&D INFORMATIQUE peut immédiatement cesser d'assurer ses PRESTATIONS, si de l'avis raisonnable de l'intervenant, les conditions de travail au domicile du CLIENT risquent de mettre sa sécurité en danger ou s'il VOUS suspecte d'avoir modifié vos équipements sans l'avoir préalablement averti, ou si VOUS ne possédez pas l'ensemble des licences d'utilisation pour les équipements ou logiciels en votre possession. Le cas échéant, la PRESTATION sera entièrement due quel que soit le PRODUIT auquel vous auriez souscrit.

Le CLIENT reste responsable des données présentes sur ses équipements. En conséquence, le CLIENT prendra toutes les précautions d'usage afin d'assurer les sauvegardes de ses données personnelles.

La responsabilité de ADE-C&D INFORMATIQUE en cas de pertes totales ou partielles de données de quelque sorte que ce soit, ou en cas de perte de jouissance de la part du CLIENT des équipements multimédia, ne peut être engagée.

Article 4 - Obligations de ADE-C&D INFORMATIQUE :

ADE-C&D INFORMATIQUE s'engage à fournir les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des PRESTATIONS définies à l'article 3 telles que mentionnées ci-dessus des présentes Conditions Générales. ADE-C&D INFORMATIQUE s'engage à proposer dans les meilleurs délais un remplaçant à l'intervenant désigné pour réaliser le rendez-vous.

Exonération de responsabilités :

Le CLIENT est informé que l'intervention peut entraîner une rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou fournisseur auprès duquel le CLIENT a acquis ses équipements ET à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie de ADE-C&D INFORMATIQUE.

Étant donné que ADE-C&D INFORMATIQUE intervient sur demande expresse du CLIENT, en aucun cas ADE-C&D INFORMATIQUE ne peut être tenu responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels ou immatériels.

Article 5 - Obligations du CLIENT :

Le CLIENT s'engage à établir et entretenir un environnement physique des équipements conforme aux spécifications des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs et aux normes de sécurité ; à respecter les procédures d'utilisation des équipements et à ne pas procéder à des modifications techniques.

Le CLIENT s'engage à tenir à disposition l'ensemble de la documentation technique remis par les fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs notamment les supports numériques d'installation (CD-ROM, Disquette, DVD Rom...), les numéros de licences, les codes d'identification des différents fournisseurs potentiels et doit tenter de reconstituer l'historique de l'apparition de la PANNE.

Le CLIENT est informé que l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des PRESTATIONS ADE-C&D INFORMATIQUE et notamment les frais d'électricité, de téléphone, de connexions à Internet ou d'usage des consommables informatiques engendrées par les manipulations effectuées par ADE-C&D INFORMATIQUE sont ET restent à sa charge. En aucun cas, le CLIENT ne pourra en demander le remboursement total ou partiel sous quelque forme que ce soit.

Le CLIENT se chargera de déplacer ou de nettoyer tous éléments considérés par l'intervenant comme gênant pour assurer les PRESTATIONS.

Article 7 - Tarifs :

Les tarifs des PRESTATIONS s'entendent en euros toutes taxes comprises.

Les tarifs sont communiqués au CLIENT lors de la prise du rendez-vous et validés d'un commun accord entre le CLIENT et ADE-C&D INFORMATIQUE. Les tarifs communiqués au CLIENT sont ceux en vigueur à la date de la prise du rendez-vous.

Toute PRESTATION effectuée au domicile du CLIENT donne lieu à une facturation minimale d'une (1) heure et ce quelle que soit la durée de la PRESTATION.

Des frais de déplacements peuvent être appliqués.

Article 8 - Fiscalité :

ADE-C&D INFORMATIQUE est membre d'une coopérative de services à la personnes agréée par l'état.

Cet agrément permet au CLIENT particulier, ayant réglé une PRESTATION de bénéficier de 50% de réduction ou de crédit d'impôt des sommes engagées dans la limite de 1000 €, soit un maximum 500 € de réduction ou de crédit d'impôts, sous réserve de modification de la législation.

Article 9 - Règlement des PRESTATIONS :

Le tarif à payer est celui qui a été validé d'un commun accord entre le CLIENT et ADE-C&D INFORMATIQUE lors de la prise du rendez-vous.

Le règlement par le CLIENT est fait en globalité immédiatement à la fin de la PRESTATION, remis directement à l'intervenant par l'un des moyens de paiement acceptés par ADE-C&D INFORMATIQUE.

La facture pourra être envoyée au CLIENT par courriel ou à défaut par voie postale à l'issue de la PRESTATION.

Le CLIENT a toute la liberté pour refuser le commencement de la PRESTATION. Le cas échéant ADE-C&D INFORMATIQUE sera dans l'obligation de VOUS facturer un minimum forfaitaire, non remboursable sous quelque forme que ce soit et quel que soit le PRODUIT auquel VOUS auriez souscrit.

ADE-C&D INFORMATIQUE s'engage, en cas de surcoût imprévisible durant la PRESTATION, à en aviser le CLIENT qui peut alors décider d'interrompre la PRESTATION. Le cas échéant ADE-C&D INFORMATIQUE sera dans l'obligation de VOUS facturer la durée déjà réalisée, avec un minimum d'une (1) heure de PRESTATION.

Les tarifs des PRESTATIONS et des PRODUITS sont modifiables sans préavis.

Article 10 - Pénalités :

En cas de retard de paiement, le CLIENT se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues, conformément aux dispositions du code de la consommation.

Article 11 - Informatique et Liberté :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès de ADE- C&D INFORMATIQUE – 96 Avenue Emile labussière 87100 Limoges

Le CLIENT autorise ADE- C&D INFORMATIQUE à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse e-mail pour lui communiquer des offres commerciales et/ou communiquer à d'autres entreprises les données le concernant.

A défaut, le CLIENT notifiera ADE- C&D INFORMATIQUE de son refus de voir ses données utilisées et/ou communiquées, par courrier précisant ses coordonnées (identité de la personne physique concernée, adresse, numéro de Client).

Sauf indication contraire, il est entendu que ADE- C&D INFORMATIQUE pourra faire état de la référence du CLIENT à titre de référence, étant entendu que celle-ci se limite au Prénom du CLIENT et à la première lettre du Nom.

Article 14 - Loi applicable :

De convention expresse, le présent contrat est gouverné par le Droit français. Ces termes et conditions ne doivent pas être interprétés comme limitant les droits statutaires du CLIENT en tant que consommateur.

Article 15 - Tribunal compétent :

En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes Conditions Générales est de la compétence de la juridiction du tribunal de Limoges.